



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE

SIVOM de Villefranche-sur-Mer

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Tarifs des activités du Conservatoire Intercommunal de Musique Et des Arts du SIVOM de Villefranche-sur-Mer Pour l'exercice 2018 - 2019

Les tarifs 2018-2019 sont applicables, conformément au règlement intérieur du Conservatoire Intercommunal de Musique & des Arts du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, aux enfants ou familles justifiant d'une résidence sur le canton de Villefranche-sur-Mer ou dont la famille (père / mère) est soumise aux rôles des contributions directes prélevés par l'une des communes membres du SIVOM ou dont la famille (père / mère) est employée par une personne physique ou morale dont le siège social est fixé sur l'une des six communes membres du SIVOM.

La même personne, mineure ou adulte, conjointement inscrite à plusieurs disciplines dispensées au sein du Conservatoire (musique, danse jazz, danse classique, arts plastiques ou théâtre) bénéficiera d'une réduction de 50%, à partir de la deuxième discipline.

Tarifs du Conservatoire Intercommunal de Musique & Arts

Les tarifs relevant des activités du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts sont applicables du 17 septembre 2018 jusqu'au 30 juin 2019 et sont les suivants :

Enseignement Musical relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

- **Cotisation : 11.92 € par an** (cotisation ajoutée au premier trimestre d'adhésion quelle que soit la période.)
- Cycle 1
 - Enfant mineur résident canton : 106.68 € par trimestre
 - Enfant mineur résident canton à partir du 3^e adhérent de la même famille: 53.85 € par Trimestre
 - Enfant mineur non résident canton (avec dérogation) : 157.07 € par trimestre
 - Adulte résident canton : 142.26 € par trimestre
 - Adulte non résident canton (avec dérogation) : 194.12 € par trimestre
- Cycle 2
 - Enfant mineur résident canton : 127.45 € par trimestre
 - Enfant mineur résident canton à partir du 3^e adhérent de la même famille: 64.11 € par trimestre
 - Enfant mineur non résident canton (avec dérogation) : 176.29 € par trimestre
 - Adulte résident canton : 197.07 € par trimestre
 - Adulte non résident canton (avec dérogation) : 260.79 € par trimestre
- Cycle 3
 - Enfant mineur résident canton : 134.70 € par trimestre



Enfant mineur résident canton à partir du 3^e adhérent de la même famille:

68.41 € par trimestre

Enfant mineur non résident canton (avec dérogation) : 189.46 € par trimestre

Adulte résident canton : 219.05 € par trimestre

Adulte non résident canton (avec dérogation) : 288.68 € par trimestre

- Musique d'ensemble, musique actuelle, chorale, éveil musical, orchestre : 87.44 € par trimestre pour les adhérents « canton et hors canton » hors cycle.

Enseignement de la Danse Classique, et la Gymnastique adulte : relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

- **Cotisation : 11.92 €** (par an cotisation ajoutée au premier trimestre d'adhésion quelle que soit la période.)

- Tarification trimestrielle par personne exprimée en euros

	<u>1H/semaine</u>	<u>2H/Semaine</u>
Enfant mineur résident canton	87.44 €	106.68 €
Enfant mineur non résident canton (avec dérogation)	127.45 €	155.65 €
Adulte résident canton	106.68 €	130.15 €
Adulte non résident canton (avec dérogation)	155.65 €	189.89 €

Enseignement de la Danse Jazz : relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

- **Cotisation : 11.92 €** (par an cotisation ajoutée au premier trimestre d'adhésion quelle que soit la période.)

- Tarification trimestrielle par personne exprimée en euros

Enfant mineur résident canton	<u>1H/semaine</u>	87.44 €
Enfant mineur résident canton	<u>1H30/semaine</u>	97.07 €
Enfant mineur hors canton (avec dérogation)	<u>1H/semaine</u>	127.45 €
Enfant mineur hors canton (avec dérogation)	<u>1H30/semaine</u>	141.56 €
Adulte résident canton	<u>1H30/Semaine</u>	118.52 €
Adulte hors canton (avec dérogation)	<u>1H30/Semaine</u>	172.77 €

Enseignement des Arts plastiques (peinture, dessin, céramique) : relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

Cotisation : 11.92 € par an (cotisation ajoutée au premier trimestre d'adhésion quelle que soit la période.)

Enfant mineur résident canton 53.34 € par trimestre

Enfant mineur hors canton (avec dérogation) 79.88 € par trimestre

Adulte résident canton 71.17 € par trimestre

Adulte hors canton (avec dérogation) 97.06 € par trimestre

Enseignement du Théâtre : relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique & des Arts.

AR PREFECTURE

006-24000100-20180026-25-2018-01
Recu 1423010

Cotisation 11.92 € par an (cotisation ajoutée au premier trimestre d'adhésion quelle que soit la période.)

Enfants mineur du canton uniquement

87.44 € par trimestre